



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E87555

VALABLE JUSQU'AU 30/11/2024

ÉDITÉ LE 26/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/02/2010

Forme juridique : EURL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-MALO 2010B111

Siret : 520 338 542 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0044513-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 124583440

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 124583440

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : COLLET C.

Sigle : COLLET C.

LA VILLE AU COQ - ZA
35800 ST LUNAIRE

Téléphone : 02 99 46 85 50

Portable :

Site Internet :

E-mail : entreprise.collet@orange.fr

Responsabilité légale :

COLLET CHRISTOPHE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Fax :

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/12/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	27/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.